chez soi. Les places publiques sont paisibles, et la sécurité y règne. Aucune déprédation nulle part. Les enfants saluent respectueusement les passants. Le maître leur a dit : " Au dehors, comme à l'école, " vous devez être convenables et dignes. " Vous devez vous respecter, respecter " autrui, faire honneur au maître qui vous " instruit, à la maison qui vous reçoit. Que " je n'apprenne pas de bassesses de votre " part ! Vous en repondrez devant vos " familles, que j'aviserai ; devant votre " instituteur, qui veut que vous soyez des " hommes. "

L'autre soir, l'un des écoliers fumait sur le pont. Le maître passait par là. Oh ! il ne dit rien sur le moment. Mais le lendemain, un billet avertissait les parents de la précocité malheureuse de leur fils. Ils vinrent à l'école remercier l'instituteur de son intervention dévouée. Ecoutez ce qui se dit dans la ville : " M. X... tient bien " les enfants. On le craint et on l'aime. " Voilà le maître qu'il nous faut. " Et, parce qu'on le sait dévoué ; parce qu'on sait qu'il n'agit point en mercenaire, avare de son temps et de ses peines, on le tient en haute estime, son autorité demeure incontestée, il est solide sur ses pieds et ne redoute aucune anicroche.

Est-ce que l'officier trouvant un de ses soldats qui se conduit mal, qui salit l'uniforme, reste indifférent et impassible ? Est-ce que le premier venu qui voit un enfant commettre une grossièreté ne le rappelle pas à l'ordre et aux convenances ? Seul, le maître chargé de l'éducation de cet enfant fermerait les yeux et se tairait ? L'école est déshonorée : il ne s'en inquiète pas ! hors de la classe, rien ne le regarde plus !

Non mon ami, cela n'est pas possible. Il n'est pas possible d'admettre qu'un instituteur se désintéresse d'une manière absolue de la tenue et de la conduite de ses élèves au dehors de l'école. Lors même que son dévouement à l'enfance ne lui ferait pas une obligation d'intervenir comme conseiller et comme ami, le seul souci de la bonne réputation de son école lui commanderait de ne pas rester indifferent aux actes mauvais accomplis par ses élèves dans la rue ou dans les champs.

L'opinion publique, nous l'avons vu, se prononce pour ou contre le maître, suivant que l'éducation des enfants, au dehors, est bonne ou mauvaise. Et décliner la responsabilité, c'est précisément l'aggraver. Tous les efforts réunis donnent déjà, bien souvent, de si pauvres résultats ! Sans vouloir s'ériger en sergent de ville et en garde-champêtre, ne peut-on pas, à l'occasion, remettre dans la bonne voie les enfants qui s'en écartent ? signaler, en classe, les délits commis, les grosses fautes à éviter, indiquer ce qui est permis et ce qui ne l'est pas ? punir, enfin, et surtout faire punir à la maison ceux qui persistent à compromettre l'honneur de l'école et à se jouer de toute autorité ? L'éducation morale et civique ne saurait expirer au seuil de l'école : elle se fait partout, en classe, en public et dans le monde : partout où l'heureuse influence d'un instituteur dévoué peut se faire sentir, elle doit s'exercer.

Evidemment, il faut dans cette intervention de la mesure et du tact. Il ne s'agit pas de se transformer en croque-mitaine et en grand justicier de toutes les fautes de la gent enfantine. Ainsi, une mère vous amène son fils coupable. " Punissez-le, vous dit-elle. " Non. C'est à elle de le punir ; car on doit distinguer entre une faute commise à la maison, sous le toit de la famille, et les scandales ou les méfaits